

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3948505

Dénomination :	PROSOL GESTION
n° de gestion :	2003B04205
n° d'identification :	378 100 416
n° de dépôt :	A2011/009281
Date du dépôt :	13/04/2011
Pièce :	extrait d'un procès-verbal d'AGE certifié conforme

PROSOL GESTION

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 993.226 €

Siège social : 205 Rue des Frères Lumière – ZAC du Chapotin

69970 CHAPONNAY

378 100 416 RCS LYON

* * *

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2011

* * *

L'an deux mille onze,
Le vingt neuf mars,
A 14h30,

- I -

La société PROSOL, société par actions simplifiée au capital de 81.599.999 €, dont le siège social est situé 205 Rue des Frères Lumière – ZAC du Chapotin à Chaponnay (69970) et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 528 593 866,

ayant acquis ce jour la totalité des 61.116 actions composant le capital de la société PROSOL GESTION (la « Société »),

s'est réunie de sa propre initiative, ce jour, en présence du président du conseil de surveillance, dans les locaux du cabinet Mayer Brown, situés 20 avenue Hoche à Paris (75008), en assemblée générale extraordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Approbation des conditions des conditions dans lesquelles les résolutions sont adoptées ;*
- *Suppression de la clause d'agrément et de préemption statutaire ;*
- *Approbation du nantissement de la totalité des actions de la Société au profit des Banques ;*
- *Pouvoirs à conférer au Président du Directoire.*

Les cabinets Deloitte & Associés et SR Audit, respectivement commissaire aux comptes titulaire et co-commissaire aux comptes titulaire, ont été dûment informés.

La feuille de présence a été émargée par l'actionnaire unique en entrant en séance.

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

- II -

Monsieur Denis DUMONT, Président du Conseil de Surveillance, préside la séance.

En l'absence d'autres actionnaires, Prosol SAS, représentée par Monsieur Serge DIGONNET, acceptant cette fonction, est désignée scrutateur unique.

Madame Brigitte BERODIER est désignée comme secrétaire.

Après vérification de la feuille de présence, celle-ci, certifiée exacte par les membres du bureau, indique que l'actionnaire unique possède la totalité des 61.116 actions ayant droit de vote et que, par voie de conséquence, le quorum du cinquième est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

FIN D'EXTRAIT

* *
*

DEBUT D'EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 11 des statuts et de supprimer la clause d'agrément et de préemption y figurant.

En conséquence, les paragraphes III et IV de l'article 11 sont purement et simplement supprimés, les paragraphes I et II l'article demeurant inchangés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

FIN D'EXTRAIT

* *
*

DEBUT D'EXTRAIT

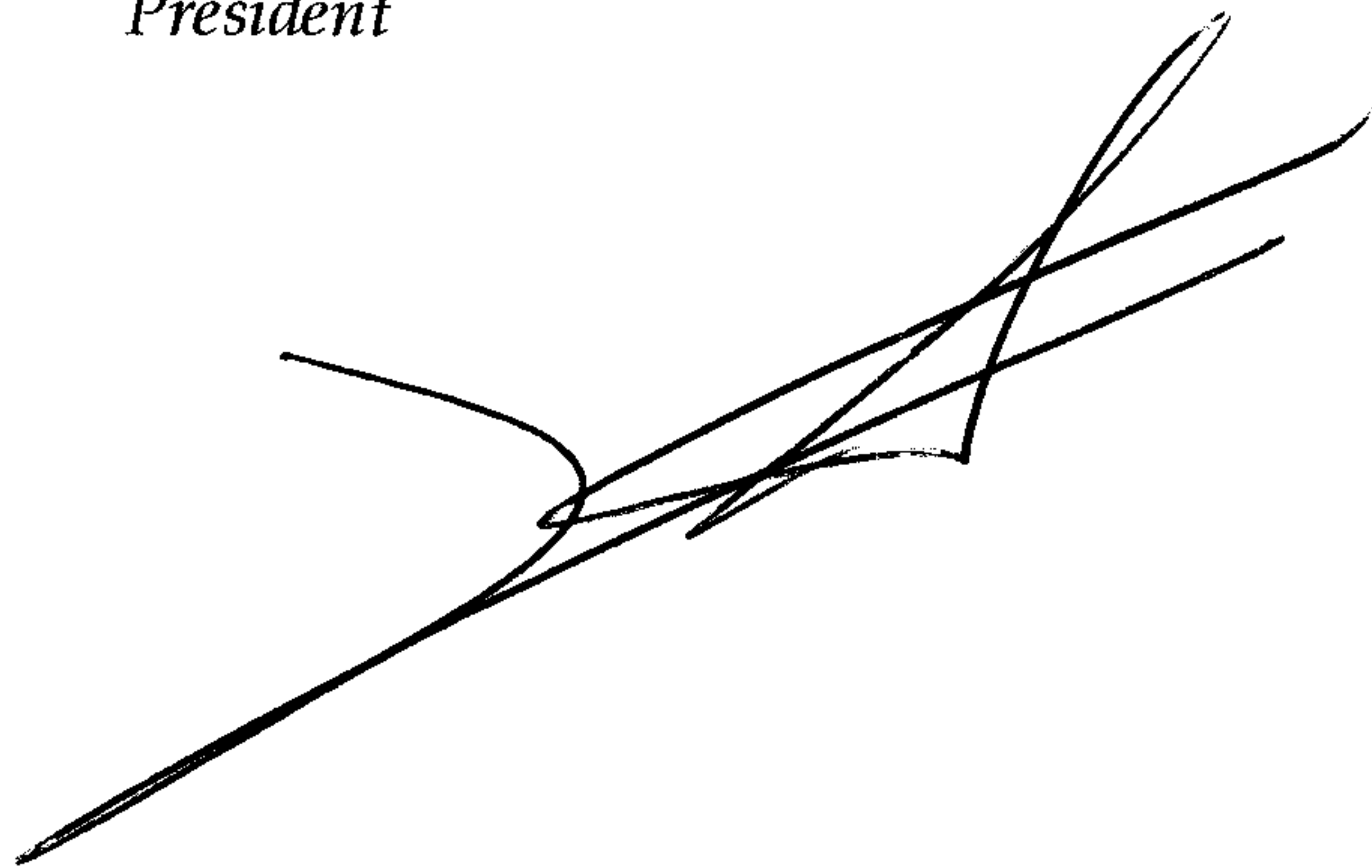
QUATRIEME RESOLUTION

L'actionnaire unique donnent tous pouvoirs au Président du directoire ou au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de la présente décision pour effectuer toutes formalités de dépôts ou de publicité prescrites par les lois et règlements applicables.

* * *

Extrait certifié conforme le 29 mars 2011 par :

Monsieur Serge Dignonnet
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned below the printed name and title.